



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mardi 27 août 2024 à 18 h 00

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'Assemblée à 18h06

Mme Drouin remercie les parents de leur participation. Mme Lebouché souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'Assemblée

Mme Sandra Lebouché se propose de présider l'assemblée générale des parents et désigne Mme Cristiane Drouin comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Pelletier et appuyé par M Beaulieu que l'ordre du jour soit adopté.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle précédente

Ce procès-verbal a été transmis à tous les parents de l'école, lors de la convocation des parents à l'assemblée générale annuelle.

Il est proposé par Mme Dugas et appuyé par Mme Lévesque l'adoption du procès-verbal du 7 septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Mot du président du conseil d'établissement

Mme Sandra Lebouché s'adresse à l'assemblée. Celle-ci remercie les parents de leur présence. Elle mentionne que de nombreux dossiers ont été traités au conseil d'établissement lors de l'année scolaire dernière. Le bilan des activités du CÉ 23-24 a été transmis à tous les parents de l'école, lors de la convocation des parents à l'assemblée générale annuelle.

6. Mot de la direction de l'école

Mme Cristiane Drouin s'adresse aux parents en mentionnant que leur présence lui indique l'intérêt qu'ils portent envers la réussite éducative de leur enfant. Elle explique son privilège d'être à la barre d'une équipe-école engagée, de côtoyer des parents engagés et d'apprendre à connaître la communauté de la ville de Saint-Colomban.

7. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du Comité de parents et de l'organisme de participation des parents

Mme Lebouché explique en quoi consiste le rôle de représentant de parents; c'est-à-dire de représenter l'école et de transmettre de l'information du comité de parents aux membres du CÉ.

Mme Drouin explique que le rôle du conseil d'établissement est d'analyser la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu. Elle nomme en quoi consiste le rôle de la présidence.

8. Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur

Mme Gagné se propose et présidera l'élection et M Beaulieu sera scrutateur.

Les personnes suivantes posent leur candidature, elles sont invitées à se présenter et à expliquer en quelques mots leur motivation :

- Mme Sarah Lévesque;
- M Shawn Shorkey;
- Mme Sandra Lebouché;
- Mme Cloutier.

9. Adoption de la procédure d'élection

M Urbain propose l'adoption des modalités d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Conseil d'établissement :

- 10.1 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (mandat de 2 ans) – 3 postes;

Mme Gagnée et M Beaulieu procèdent à l'élection.

À la suite d'un premier tour;

Mme Sandra Lebouché est élue.

À la suite d'un 2^e tour

M Shawn Shorkey est élu.

À la suite d'un 3^e tour

Mme Lévesque est élue.

- 10.2 Élection des substituts – 2 postes;

Mme Cloutier occupera le poste de parent substitut numéro 1.

Se proposent **Mme Nicole**, qui occupera le rôle de parent substitut numéro 2.

11. Comité de parents :

- 11.1 Élection d'un représentant au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement;

Les personnes suivantes posent leur candidature;

- Mme Sandra Lebouché
- Mme Sarah Lévesque
- M Shawn Shorkey

Mme Gagnée et M Beaulieu procèdent à l'élection.

À la suite du premier tour, **Mme Sandra Lebouché** occupera le poste de représentante au comité de parents.

- 11.2 À la suite du 2^e tour d'élection au poste de substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement;

M Shawn Shorkey occupera le poste de substitut.

12. Organisme de participation des parents (OPP) :

Mme Lebouché qui préside l'assemblée laisse le point à Mme Drouin.

- 12.1 Formation de l'OPP (facultatif);

COMMENTAIRES de l'Assemblée

M Urbain s'adresse à Mme Drouin et demande si elle accepte un OPP.

La direction mentionne aux parents qu'elle accepte un OPP et explique qu'à ce jour, aucunes règles de fonctionnement et bilan d'activités ne sont documentés à l'école des Hautbois. Elle réfère les parents [au site de la FCPQ](#) où ils trouveront toutes les réponses à leurs questions.

Mme Drouin demande à l'Assemblée son intérêt à former un OPP.

UNANIMENT l'Assemblée est en accord à la mise sur pied d'un OPP.

- 12.2 Détermination du nom de l'OPP;

Aucune proposition, nous poursuivons avec l'OPP des Hautbois.

- 12.3 Détermination de la composition de l'OPP;

COMMENTAIRES de l'Assemblée

Mme Simms et Mme Pelletier mentionnent qu'antérieurement la détermination de la composition de l'OPP ne se faisait pas en assemblée générale annuelle des parents.

DÉLIBÉRATION

La direction, Mme Drouin, informe les parents du cadre légal de la formation d'un OPP qui doit se faire par l'Assemblée des parents et les activités de cet organisme sont en lien avec le projet éducatif de l'école.

Réf les articles 96 à 96.4 de la Loi sur l'instruction publique.

M Urbain s'adresse à Mme Drouin et propose d'ajourner l'élection des membres de l'OPP, que la présence de tous les parents serait pertinente.

Une intervention du public mentionne un incident, par le passé, d'un parent de l'OPP.

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour ait été adoptée, Mme Drouin adresse la proposition à Mme Sandra Lebouché qui préside l'assemblée. La présidence ramène l'assemblée à l'heure et au temps qu'il reste précisément à conclure cette assemblée générale.

12.4 Élection des membres de l'OPP;
Les parents qui proposent leur candidature sont élus par acclamation.

- **M Shorkey**
- **Mme Lévesque**
- **Mme Dugas**
- **Mme Cloutier**
- **Mme Jauron-Bélanger**
- **Mme Lebouché**

12.5 Définition des règles de fonctionnement de l'OPP;
Mme Lebouché mentionne que la déclaration des antécédents judiciaires est obligatoire.

13. Période de questions

Aucune question

14. Levée de l'assemblée générale

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Pelletier;

**QUE la séance soit levée, à 18h58.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**